

# À vélo, de Toucy au Château de Grandchamp et retour



Randonnée n°324250

Une randonnée proposée par Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

Ce circuit classé en cyclotourisme invite à la découverte du patrimoine bâti et paysager de cette Puisaye verdoyante, avec un bel aperçu sur les villages alentours, la vallée de l'Yonne et les collines du Tholon très différents.

<b>Durée :</b>	5h	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	49,16 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	308 m	<b>Activité :</b>	Cyclo-Route/VTC/Gravel
<b>Dénivelé négatif :</b>	303 m	<b>Région :</b>	Puisaye
<b>Point haut :</b>	299 m	<b>Commune :</b>	Toucy (89130)
<b>Point bas :</b>	157 m		



## Description

Le départ se fait depuis la Place des Frères Genét.

**(D/A)** À partir du parking, prenez par la droite la direction d'Auxerre par la D965. À 1 km après la sortie de Toucy, tournez à gauche direction Parly. Empruntez la D48 sur 4 km, c'est une belle route ombragée en descente jusqu'au village de Parly.

**(1)** Au carrefour, en vue de l'église, prendre deux fois à gauche, direction Échelotte, Merry, les Chênons, monter sur 500 m et suivre à gauche la Rue du Mont Chaumont (attention signalisation en partie effacée). Sur cette très belle route en montée de 2,5 km environ, vous pourrez admirer un paysage verdoyant et dégagé puis vous effectuerez une traversée de bois avant d'atteindre le plateau au lieu-dit la Fumée. Au stop, continuez en face vers la Faisanderie, les Tremblats, suivez à droite et passez devant la faisanderie des Tremblats.

**(2)** Au point de vue, continuez sur la même voie.

**(3)** 100 m après le hameau des Archons, tournez à gauche. Au stop, arrivez à la D955 et prenez cette voie par la droite sur 400 m.

**(4)** Au lieu-dit les Placeaux, après la grande courbe, virez sur la première route à gauche (D154), direction les Ormes.

**(5)** Arrivé au hameau de Froville, devant les grilles du château, prenez à droite la D454 vers Aillant-sur-Tholon pendant 1 km.

**(6)** Virez à gauche, direction Boisserelle, golf de Roncemay. Faites le tour du golf en suivant le grillage à main gauche. Continuez sur la RD57 pour atteindre les Ormes.

**(7)** Dans le village les Ormes, conservez la voie principale qui part légèrement vers le Nord-Ouest. Coupez la D154. Prenez la direction de Sommecaise par la D14 (direction Nord-Ouest), vous pourrez apercevoir le Château de Bontin sur votre gauche (montée possible dans l'allée du château). Continuez par une descente dans la vallée où coule Le Vrin, affluent de l'Yonne. Après le pont, obliquez à droite.

**(8)** Traversez la D3, direction la Brimbalerie.

**(9)** Poursuivez sur la D14.

**(10)** Passez tout droit, direction Grandchamp. La route est belle et tranquille. Après les Petits Brossards, descendez vers Grandchamp.

## Points de passages

- D/A Place des Frères Genet**  
N 47.733475° / E 3.294249° - alt. 187 m - km 0
- 1 2 fois à gauche - Église Saint-Sébastien (Parly)**  
N 47.764375° / E 3.347094° - alt. 207 m - km 6.54
- 2 Point de vue**  
N 47.796914° / E 3.321651° - alt. 266 m - km 11.43
- 3 À gauche vers la D955**  
N 47.81766° / E 3.301792° - alt. 243 m - km 14.43
- 4 Dans ce hameau, 2ème à gauche**  
N 47.820995° / E 3.298562° - alt. 247 m - km 15.19
- 5 À droite devant le château**  
N 47.834869° / E 3.28852° - alt. 233 m - km 16.96
- 6 À gauche vers Roncemay**  
N 47.835084° / E 3.301674° - alt. 240 m - km 18.02
- 7 Continuez sur la voie principale**  
N 47.849371° / E 3.26644° - alt. 227 m - km 23.26
- 8 Traversée de la D3. Après le - Vrin (rivière) - Affluent de de l'Yonne**  
N 47.843993° / E 3.23802° - alt. 182 m - km 26.25
- 9 La Brimbalerie**  
N 47.837791° / E 3.222666° - alt. 218 m - km 27.76
- 10 Tout droit au carrefour**  
N 47.834574° / E 3.21064° - alt. 228 m - km 28.8
- 11 En face, au stop**  
N 47.808085° / E 3.160418° - alt. 158 m - km 33.69
- 12 - Château de Grandchamp**  
N 47.805563° / E 3.156813° - alt. 163 m - km 34.08

(11) Au stop, traversez la D950 et continuez sur 200 m vers le château de Grandchamp.

(12) Possibilité de s'arrêter devant la grille et d'admirer l'harmonie de cette belle propriété. Revenez en arrière jusqu'au carrefour. Prenez en face la petite route bordée d'un arbre et de onze trognes. Poursuivre tout droit, le long de la Vallée de l'Ouanne. Longez par endroits l'ancienne voie de chemin de fer (devenue Cyclorail aujourd'hui). Passez les Clausses (ferme sur la droite). Traversez la voie ferrée et poursuivez pour arriver au parc de loisirs de Villiers-Saint-Benoît. Tournez à gauche en direction du village.

(13) Passez devant le musée. Prenez à droite.

(14) Laissez l'église à main droite et poursuivez sur la D950 jusqu'à Dracy.

(15) Traversez les voies ferrées (attention, à partir de Villiers-Saint-Benoît, ce tronçon est parcouru par un train touristique). Suivez la D950 en passant devant le cimetière sur la gauche. Cette route longe en partie la voie ferrée.

(16) À la sortie d'une grande courbe et après avoir laissé la petite route qui monte à la Perreuse sur la droite, tournez à gauche sur la D229 direction Champeaux.

(17) Rejoignez directement Toucy en longeant l'Ouanne.

(18) Arrivez sur la D955, descendez sur la droite. Poursuivre tout droit jusqu'au centre ville et rejoignez l'Office de Tourisme de Toucy dans la Rue Colette à droite de la Statue Pierre Larousse (D/A).

● 13 À droite après le musée - Musée de Villiers-Saint-Benoît

N 47.780652° / E 3.20836° - alt. 168 m - km 39.45

● 14 - Église Saint-Benoît (Villiers-Saint-Benoît)

N 47.781237° / E 3.209781° - alt. 172 m - km 39.59

● 15 Passage des voies ferrées - Verger conservatoire de Dracy

N 47.753883° / E 3.250159° - alt. 179 m - km 44.33

● 16 Virez à gauche

N 47.748922° / E 3.262739° - alt. 189 m - km 45.49

● 17 - Ouanne-(rivière) - Affluent du Loing

N 47.750998° / E 3.269106° - alt. 182 m - km 46.03

● 18 À la D955, à droite

N 47.739709° / E 3.291106° - alt. 199 m - km 48.34

AI D/A Place des Frères Genet - Statue Pierre Larousse (Toucy)

N 47.733453° / E 3.294142° - alt. 187 m - km 49.16

## Informations pratiques

Cette randonnée implique l'absolue nécessité du respect du code de la route. Restez très vigilants lors des passages sur les voies ferrées. De droite, comme de gauche, les cyclo-rails et le train touristique sont prioritaires. N'hésitez pas à mettre pied à terre pour votre sécurité lors de ces passages.

(10) À ce carrefour, possibilité de prendre la C12, sur la gauche pour redescendre directement vers Villiers-Saint-Benoit (ceci présente un raccourci de 5km) à travers bois et prairies.

## A proximité

(1) Église de Parly avec peintures murales.

(2) Faire un arrêt sur le plateau qui offre un horizon dégagé à 360° pour profiter de ces vues plongeantes et vastes sur le village de Merry-la-Vallée, puis sur la vallée de l'Yonne et les collines du Tholon, de Joigny.

(6) Si vous prenez le temps d'observer vous apercevrez peut-être la présence de hérons dans les prés de droite, fréquemment signalée.

(7) Les Ormes : beau village avec église typique.

(9) Musée de l'Objet d'Art.

(12) [Château de Grandchamp](#) .

(13) [Musée d'Art et d'Histoire de Puisaye](#) de Villiers-Saint-Benoît.

(14) Église Saint-Benoît

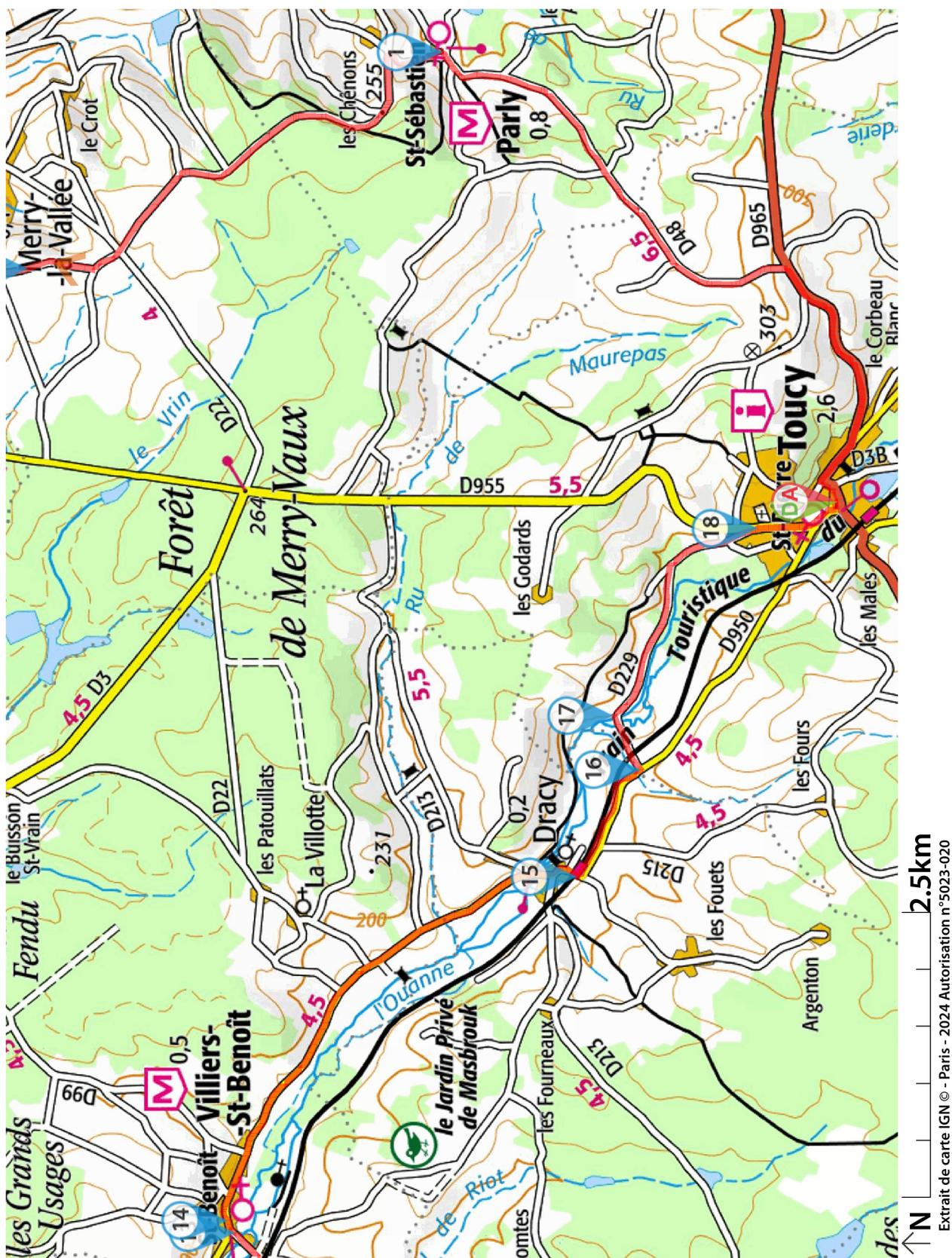
Visite très intéressante de la ville, galeries et célèbre marché du samedi matin.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-a-velo-de-toucy-au-chateau-de-grandchamp/>

**En savoir plus :** Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

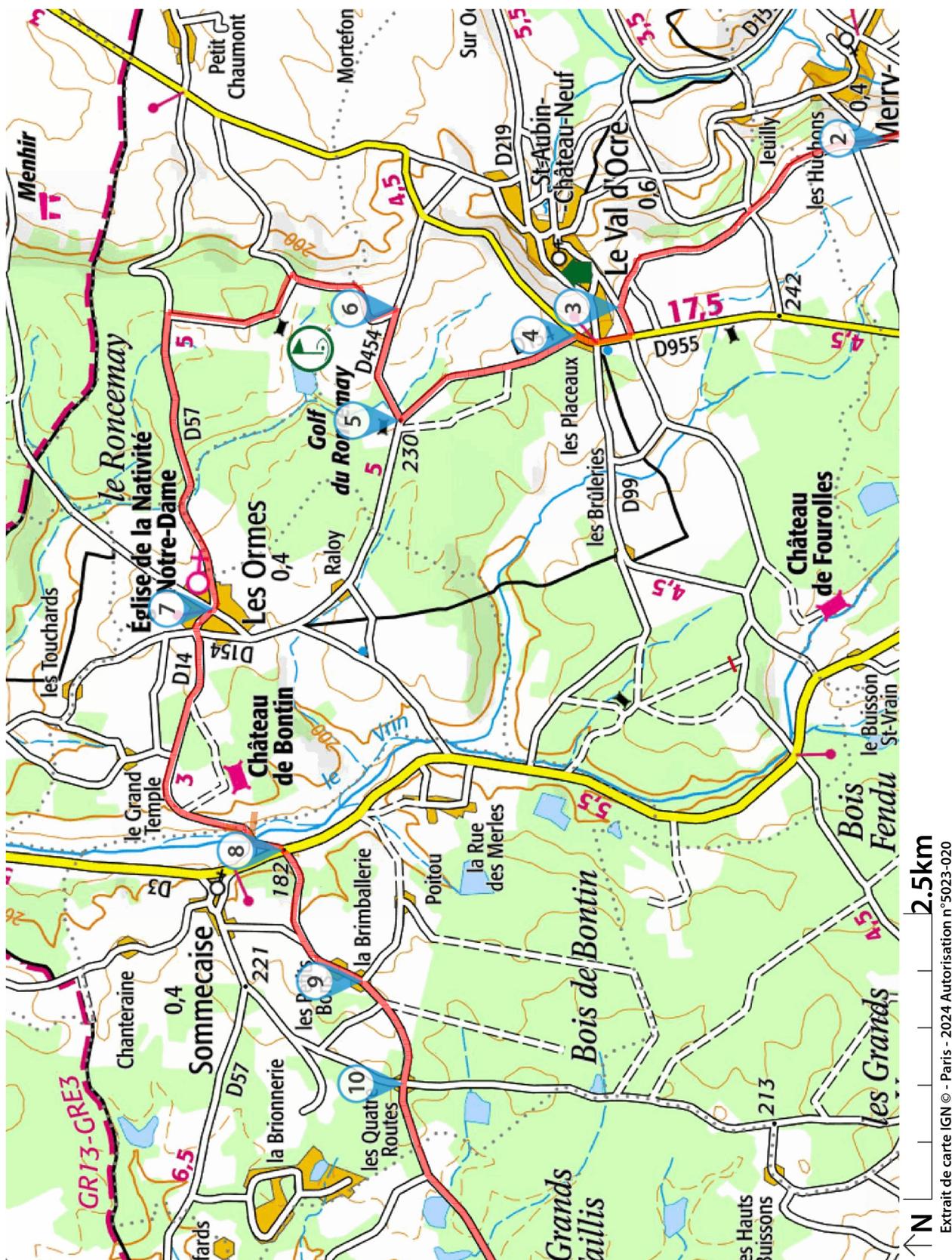
Tel : 03 86 45 61 31 - Email : [loisirs@puisaye-tourisme.fr](mailto:loisirs@puisaye-tourisme.fr) - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



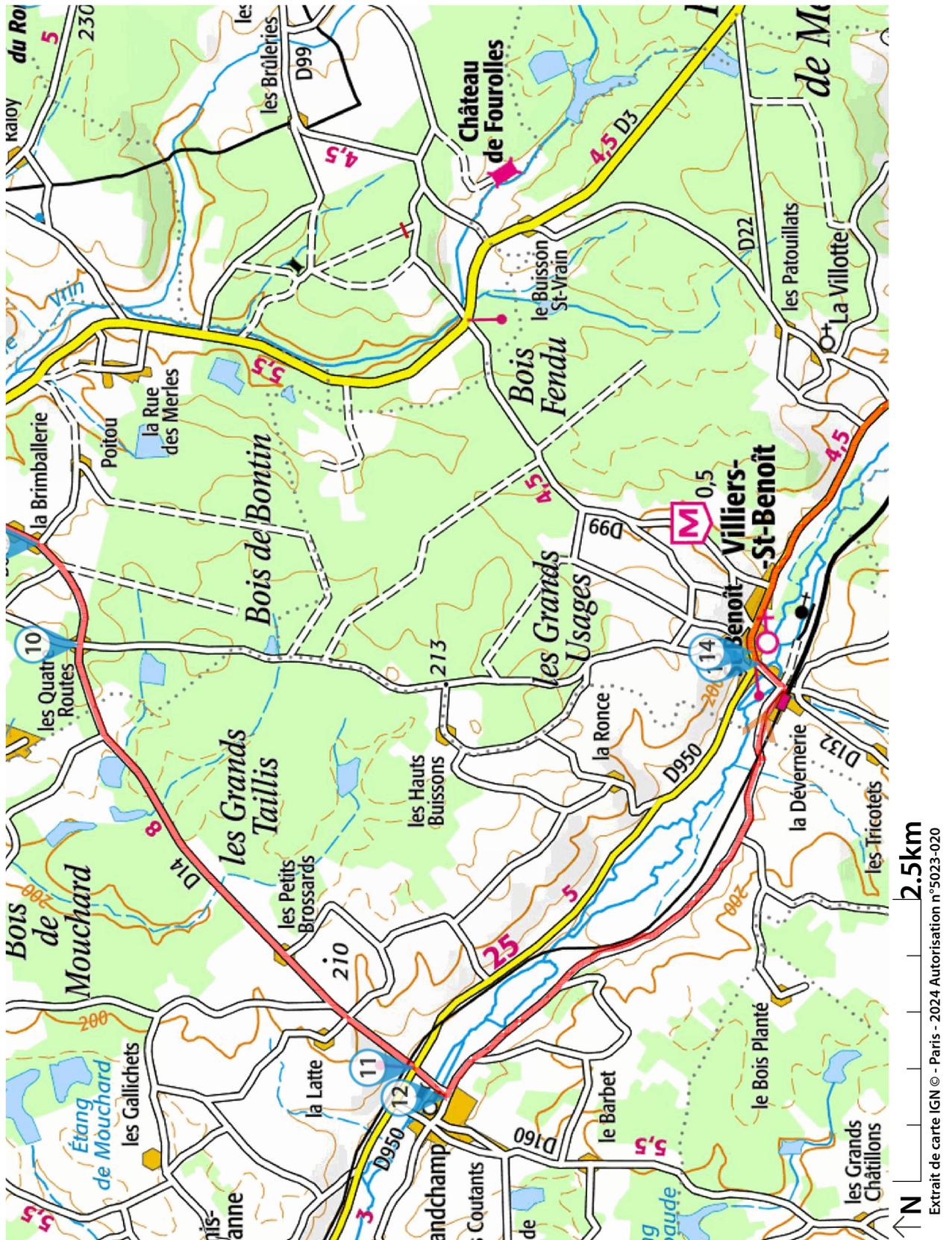
Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

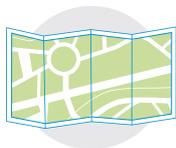
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**